



## Programme de formation – Intra entreprise

### Transport Routier, Maritime et Aérien de marchandises dangereuses 1.3 ADR – IMDG et Sensibilisation IATA - 1 jour

#### Objectifs de la formation

- Savoir identifier les prescriptions réglementaires générales.
- Connaître les risques liés aux marchandises dangereuses.
- Être capable d'identifier les rôles, les fonctions et les responsabilités de chacun.

#### Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Nota : Attention concernant le IATA, cette sensibilisation ne peut remplacer la formation dispensée par les écoles agréées IATA conformément au chapitre 1.5.

#### Type de public

Intervenants du transport de marchandises dangereuses : expéditeurs, transporteurs, destinataires, chargeurs, emballeurs, déchargeurs.

#### Méthodes et Moyens pédagogiques

Formation théorique et réglementaire incluant des cas pratiques empruntés à l'activité de l'entreprise.

Formation en présentiel - Nombre de participants : 12 personnes.

Support de formation à la disposition des participants (version papier ou numérique).

Il devra être tenu à la disposition de SECURIDIS Solutions une salle adaptée au nombre de stagiaires, équipée d'un écran et d'un vidéoprojecteur.

Formation à distance - Nombre de stagiaires : 8 personnes.

Support de formation à la disposition des participants (version numérique).

Dans le cadre d'une formation à distance (visio), s'assurer que chaque participant ou groupe de participants dispose du matériel et de la connexion internet adéquats.

#### Profil de nos formateurs

Formation animée par des spécialistes des matières abordées, titulaires du certificat de CSTMD renouvelé selon la périodicité réglementaire.

#### Evaluation et validation des acquis

Test au début et à l'issue de la formation. Exercices et questions orales en cours de formation.

Attestation de fin de formation individuelle.

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous consulter afin d'étudier ensemble et de manière individualisée les possibilités pour suivre la formation.

#### Durée

7 heures.

#### Délai de réalisation

2 mois à réception du devis validé (sous réserve de disponibilité).

#### Contact

Pour toutes informations complémentaires, nous vous remercions de contacter Catherina WANG par téléphone au 04.74.78.43.05 ou par mail à [adv@securidis.fr](mailto:adv@securidis.fr)

## Programme

---

### 1. Contexte réflemtaire

- Le règlement type ONU ;
- L'ADR (presentation) et arrêté TMD ;
- Les autres réglementations ;
- Les CSTMD.

### 2. Formation :

- Les intervenants ;
- Les conducteurs.

### 3. Classement des MD :

- Les classes ;
- Les numéros ONU ;
- Les designations officielles ;
- Les groupes d'emballage et les codes de classification ;
- Les critères de classification ;
- Les polluants marins / dangereux pour l'environnement.

### 4. Emballages :

- Les instructions d'emballage ;
- Les types d'emballage et homologation ;
- L'emballage en commun ;
- Le suremballage ;
- Le marquage et l'étiquetage.

### 5. Véhicule-citerne / vrac :

- Les agréments et codes ;
- Le taux de remplissage ;
- Les flexibles
- La signalization et la placardage.

### 6. Chargement et déchargement :

- Les obligations des intervenants
- Les interdictions de chargement en commun / les denrées alimentaires ;
- Les contrôles (check-list) ;
- Le placardage et signalization des véhicules ;
- La separation des marchandises.

### 7. Documents :

- Le document ADR, IMDG et IATA ;
- Le bordereau de suivi de déchets ;
- Les mentions particulières ;
- Les autres documents.

### 8. Véhicules et conditions de transport :

- Les caractéristiques du véhicules ;
- Les équipements ;
- Le calage et l'arrimage ;
- Les interdictions ;
- Les tunnels ;
- Le stationnement.

9. Obligation des intervenants :

- Expéditeur / Transporteur / Destinataire ;
- Chargeur / Remplisseur ;
- Déchargeur ;
- Emballeur ;
- Commissionnaire de transport.

10. MD spécifiques :

Les matières infectieuses, les OGM, la neige carbonique, les dangereux pour l'environnement, les piles au lithium, l'amiante, ...

11. Polluants marins.

12. Sûreté :

- Les mesures générales
- Les MD à haut risque ;
- Le plan de sûreté.

13. Exemptions :

- Les diverses exemptions ;
- Les exemptions totales ;
- Le 1.1.3.6 ;

14. Accidents / Incidents / Infractions :

- Les critères de déclaration et les rapports ;
- Les contraventions et délits.

15. Spécificités de l'activité TMD dans l'entreprise – Questions diverses.